

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

**Procès-Verbal de la séance du 18 novembre 2021**

DATE DE CONVOCATION : 10.11.2021	L'an deux mille vingt et un, <b>Le dix-huit novembre à vingt heures,</b>
DATE D’AFFICHAGE : 10.11.2021	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	<b>Etaient Présents :</b> ALLET Louis, AUBIN William, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, NEUTE Françoise, PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane, SCHMITT Thomas, SORNIARD Catherine et SUIRE Thierry.
EN EXERCICE 15	
PRÉSENTS 14	<b>Excusés :</b> MENIER Mireille
VOTANTS 14	<b>Secrétaire de séance :</b> AUBIN William

**PROCES-VERBAL REUNION DU 15 OCTOBRE 2021**

---

Accepté à l’unanimité.

**COMPTE RENDU REUNIONS DE DINAN AGGLOMERATION**

---

Deux conseils communautaires ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal.

Celui du 25 octobre portait sur des délibérations techniques, sans sujet phare et celui du 3 novembre traitait des orientations budgétaires pour 2022.

Deux conférences des maires ont été consacrées à la demande d’adhésion de Beaussais-sur-mer : le 18 octobre, les élus de Beaussais-sur-mer sont venus présenter leur demande et le 3 novembre un débat a eu lieu sur le sujet.

Le Conseil communautaire se prononcera officiellement sur la demande le 20 décembre.

**COMPTE RENDU COMMISSIONS COMMUNALES**

---

- Affaires scolaires

1 – la commission vie scolaire s’est réunie le 18/10/2021 pour étudier la demande de mise en place de 2 services à la cantine avec les agents affectés à ce service. Un essai a été réalisé à la rentrée des vacances de Toussaint.

Conclusion : outre des problématiques d’encadrement liés aux mouvements des groupes, d’organisation de service, les agents ne sont pas soulagés et pas sûr que les enfants soient plus à l’aise.

Dans l’immédiat, nous sommes revenus au service traditionnel.

Pour améliorer les conditions de travail des agents, une douchette sera installée sur l’évier de la cuisine (coût 600,00 €)

2 – le 1er conseil d’école a eu lieu le 19/10/2021.

Nous comptons actuellement 96 enfants sur le RPI. Les prévisions, à ce jour, pour la prochaine rentrée sont déjà de 94.

Notre RPI est un des rares regroupements pédagogiques à voir ses effectifs en augmentation, en milieu rural.

Les instituteurs ont présenté les divers projets de l'année.

Tous les enfants du RPI assisteront à un spectacle de Noël offert par les 2 communes le 17 Décembre.

L'organisation par la commune du passage du Père Noël à l'école de St Lormel sera renouvelée.

L'amicale laïque des parents d'élèves du RPI a constitué un nouveau bureau et propose une 1ère action de vente de sapins de Noël. Pour information, l'an dernier (malgré la crise sanitaire qui a paralysé les manifestations habituelles) elle a alloué une somme de 1000 € à chaque école.

- Vie associative

la commission s'est réunie le 5/11/2021 avec les représentants des associations communales pour dresser en concertation une pré programmation des manifestations 2022. Une nouvelle rencontre sera organisée en Février, après les assemblées générales, pour faire un point sur les projets de chacun et travailler sur une manifestation commune pour tenter de rassembler et rencontrer nos concitoyens.

Pour cette fin d'année, il est prévu le Troc Plantes le 22 novembre (Lormélimélo), la vente de sapins de Noël (amicale parents d'élèves) la vente de gâteaux le 4 décembre pour le Téléthon (comité des fêtes) & la traditionnelle soirée vin chaud/châtaignes grillées le 18 décembre (comité des fêtes)

Arrivé de Françoise Neute à 20h30.

## **RAPPORT DE LA CLECT**

---

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 octobre 2021 afin d'évaluer l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur l'accord fiscal de fusion de Dinan Agglomération.

L'objectif étant l'harmonisation des taux sur le territoire, pour atteindre le taux cible intercommunal de 14,37% en augmentant ou diminuant les taux TH en fonctions des situations des communes.

L'option retenue par la CLECT : utiliser la référence TH 2017 pour retrouver l'esprit d'accord fiscal, solution la plus favorable pour les communes qui reçoivent et la moins pénalisante pour celles qui redonnent.

La commune de Saint-Lormel bénéficie d'une attribution de compensation de 20 030 € de la part de Dinan Agglomération.

Le rapport de la CLECT annexée à la délibération a été adopté par la CLECT à la majorité simple avec une voix contre et une abstention.

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Adopte le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 en annexe de la délibération ;**
- **Autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent à cette délibération.**

## BUDGET COMMUNAL - DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1

---

Monsieur le Maire propose au conseil de procéder à quelques décisions modificatives du budget communal 2021 afin de réajuster certaines dépenses non prévues lors du vote du budget primitif 2021.

### Fonctionnement

#### Dépenses

##### 011 - Charges à caractère général

6042 (cantine / déchetterie)	- 2 700 €
<b>60611 (eau et assainissement)</b>	<b>+ 1 700 €</b>
<b>60612 (électricité)</b>	<b>+ 12 200€</b>
60621 (combustibles)	- 1 500 €
60628 (fournitures non stockées)	- 2 000 €
60633 (fournitures de voirie)	- 2 000 €
611 (prestations de services)	- 2 000 €
<b>61521 (entretien terrains)</b>	<b>+ 4 600 €</b>
615221 (entretien bâtiments publics)	- 9 000 €
615228 (entretien autres bâtiments)	- 1 500 €
<b>615231 (entretien et réparations voiries)</b>	<b>+ 7 200 €</b>
61551 (entretien matériel roulant)	- 2 000 €
6156 (maintenance)	- 2 000 €
<b>6238 (Divers – reliures)</b>	<b>+ 1 400 €</b>
6247 (transports collectifs)	- 3 100 €
62871 (ULIS / empli PAFC)	- 800 €
<b>62876 (frais instruction urbanisme)</b>	<b>+ 1 500 €</b>
<b>012 - Charges de personnel</b>	
6218 (personnel extérieur - remplacement)	- 5 000 €
6411 (personnel titulaire)	- 4 000 €
<b>64168 (emploi d'insertion – CAE)</b>	<b>+ 9 000 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Vote les décisions modificatives, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.**

#### **SITUATION DU LOCAL COMMERCIAL – 21 bis rue des Tilleuls**

---

Le conseil municipal a accordé à Mr DUVAL Bruno, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021, un bail précaire de 6 mois du local commercial au loyer de 400 € / mois, avec autorisation d'une terrasse au tarif fixé en 2013, pour une activité de préparation et vente de restauration rapide.

Mr BLIVET Giovanni (SAS le Petit Burger), ancien associé de Mr DUVAL, souhaite établir un nouveau bail pour une activité de préparation et vente de restauration rapide et de cuisine traditionnelle pour une durée de 3 ans.

Mr BLIVET (SAS le Petit Burger) demande un bail au loyer de 300 € / mois en raison de la baisse de son activité en hiver.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accorde à Mr BLIVET Giovanni, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021, un bail de 36 mois notarié au loyer de 400 € / mois avec une caution de 2 mois de loyer. Tous travaux devront être soumis à l'accord de Mr le Maire. Autorisation d'une terrasse au tarif fixé par une délibération de 2013 sur la redevance pour occupation du domaine public.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (Philippe RAULT et Sylvaine PLESTAN - POUR 3 mois) :**

- Accorde une réduction exceptionnelle du loyer, de 100€/mois pendant 4 mois pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 mars 2022.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

---

- Déviation de Plancoët

Loïc DAUNAY a présenté les six variantes du tracé de la future déviation qui seront soumis à concertation publique entre le 15 décembre 2021 et le 17 février 2022. Dont une permanence à Saint Lormel le 22 janvier 2022.

- Demande de subvention pour achat de vélo à assistance électrique. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention pour l'acquisition de deux vélos à assistance électrique. Il propose au conseil municipal de ne pas donner suite à ce type de demande. Le conseil municipal valide cette proposition.
  
- Dans l'objectif d'avoir un accès aux lagunes, une rencontre a eu lieu avec JF Hourdin, propriétaire d'une parcelle dont l'acquisition pourrait être faite.
  
- Rénovation/réhabilitation de la salle : quelques informations suite à la réunion du 16/11/2021.  
14 décembre : publication du marché  
25 janvier : réception des candidatures  
15 février : choix de 4 cabinets  
15 mars : dépôts des offres des cabinets  
29 mars : auditions des cabinets
  
- Nouvelles incivilités : des poteaux ont été arrachés aux Roseraies. Un dépôt de plainte a été effectué.
  
- Acquisition matériel de désherbage thermique et extincteur sera débattu au prochain conseil municipal
  
- Mr le Maire souhaite que nos agents bénéficient d'une formation aux premiers secours (PCS1).  
Nombre d'agents concerné : 9  
Durée de la formation : 7h par groupe de 7 à 8 personnes  
Coût : 56 €/personne.
  
- Formation aux gestes qui sauvent pour les élus intéressés : alerter, protection, massage et défibrillateur - 25€ par personne pour 2h.
  
- Camping : réunion avec les locataires le samedi 27 novembre à 10h30.
  
- Communication : enquête « Qu'en pensez-vous ? » 76 réponses reçues au 9 Nov.  
Une réunion spécifique de travail du groupe qui a élaboré le questionnaire est à programmer (définir date ensemble) pour une restitution des éléments dans le Réveil de Janvier
  
- Visio conférence du vendredi 15 octobre sur la prévention des conflits d'intérêts :  
  
La responsabilité des élus peut être engagée en de nombreuses circonstances. Un élu poursuivi n'est pas forcément condamné. Au cours d'un mandat il est normal d'être confrontés à des conflits d'intérêts, le tout est de les identifier et d'adopter les bons comportements.
  
- Apéritif de Noël des agents : le jeudi 16 Décembre à 18h45.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Pas de question.

Prochain conseil municipal : le mardi 14 décembre 2021 à 20h

La séance est levée à 22h50.

AILLET Louis	AUBIN William	BOUAN Chantal	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MENIER Mireille  <i>Absente</i>	NEUTE Françoise
PLESTAN Sylvaine	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas	SORGNIARD Catherine	SUIRE Thierry	